



# RAPPORT DU SUIVI DES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE 2019

---

## INTRODUCTION

Le comité des résolutions de la 55<sup>e</sup> assemblée annuelle du Syndicat des Métallos du Québec s'est vu remettre 40 résolutions dont 19 sujets étaient différents. L'ensemble de ces résolutions a été envoyé par 17 sections locales.

Une résolution a été déposée en urgence (Résolution Bretelles Made in Quebec).

Après étude et fusion des résolutions semblables, 19 résolutions ont été soumises à l'assemblée annuelle des membres.

Ce rapport explique le suivi de ces 19 résolutions.

## SUIVI DES RÉOLUTIONS

### **Résolution 1**

### **Décrets et comités paritaires**

Une résolution demandant à la FTQ de mettre sur pied un tel comité permanent a été adoptée par les délégués présents au dernier Congrès de la FTQ qui a eu lieu immédiatement après notre assemblée annuelle. Les travaux du comité ont débutés en septembre. Des représentants de 6 affiliés à la centrale font partie de ce comité permanent. Pierre Arseneau, coordonnateur de la région de Montréal, représente notre syndicat sur le comité.

### **Résolution 2**

### **Préserver la publication de la FTQ traitant de condition féminine : NouVELles**

## Résultats et réponses de la FTQ

Suivant l'adoption de cette résolution à l'assemblée annuelle des Métallos et au Congrès de la FTQ, le journal est maintenu avec un nombre de publications qui est variable d'une année à l'autre (entre 2 et 4 par année).

Le budget de publication est toujours présent et maintenu. La facture graphique a été revue et avec un design s'apparentant davantage au style du Monde ouvrier, qui est désormais utilisé. Les récents mouvements de personnel à la Condition féminine de la FTQ expliquent des délais plus longs entre les parutions de 2020.

#### Actions supplémentaires entreprises par les Métallos

Le comité de la condition féminine partagera également le lien Internet de la version numérique de la prochaine édition de la publication NouVELLES, ainsi que l'information nécessaire aux sections locales pour se procurer la version papier de celle-ci sur le groupe Facebook de la condition féminine des Métallos.

Finalement, le service de l'éducation des Métallos distribuera des copies papier du bulletin en condition féminine NouVELLES à chaque participante aux formations en lien avec la condition féminine.

#### **Résolution 3**

#### **Rencontre des jeunes**

Une rencontre Jeunes Métallos sera mise sur pied tous les trois ans suivant l'année d'élection des membres du comité Jeunes métallos. Puisque les règlements internes du comité ont été élaborés et présentés à la délégation présente lors du Forum Jeunes métallos de 2019, les premières élections en règle des membres du comité auront lieu lors de l'assemblée annuelle 2021.

Ainsi, la prochaine Rencontre Jeunes métallos sera mise sur pied et annoncée au calendrier de l'éducation de l'année 2022.

#### **Résolution 4**

#### **Fonds d'éducation familiale et communautaire des Métallos**

La période ouverte de financement du Fonds d'éducation familiale et communautaire des Métallos a pris fin en juillet 2020. Désormais, seules les sections locales contributrices peuvent se prévaloir de ce dernier.

Le Fonds a été un acteur majeur dans le financement d'activités d'envergure pour les familles, les communautés, les jeunes et les nouveaux membres Métallos au cours des dernières années, comme les forums de la condition féminine et des jeunes en plus de différents projets initiés par les sections locales.

Afin de faire la promotion et d'encourager l'adhésion de toutes les sections locales métallos, les membres du comité aviseur national du fonds représentant le District 5 ont initié des démarches pour que ledit comité élabore et mette en place une stratégie de promotion visant à ce que d'autres sections locales rejoignent le Fonds.

Au moment d'écrire ces lignes, des représentations ont également été faites pour inclure, à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du comité aviseur national, l'approbation de dépenses pour un ou des représentants du FEFC au Québec. Cette approbation vise à permettre de financer la présence d'une personne francophone faisant la promotion du FEFC et pouvant répondre aux questions des sections locales lors des événements syndicaux du District 5.

De plus, des publications incitant les sections locales métallos à se renseigner sur le FEFC ont été publiées à l'automne 2020. Un article traitant du FEFC et mettant de l'avant l'utilité et les avantages du FEFC figure au menu de l'édition d'automne du Traits d'union. Des présentations en personne lors des rencontres des comités exécutifs et/ou des assemblées générales des sections locales peuvent être organisées suivant une demande à la responsable du service de l'éducation, Maude Raïche.

#### **Résolution 5**

#### **Modernisation de la Loi sur la santé et de la sécurité du travail**

Dès la semaine suivant la dernière assemblée annuelle, les métallos étaient dans la rue avec les militants et militantes de la FTQ à l'occasion du congrès de la centrale pour demander une réforme de la Loi sur la santé et la sécurité du travail qui inclus des mécanismes de prévention pour l'ensemble des milieux de travail. Nous avons également participé au comité de mobilisation de la FTQ sur cet enjeu et grâce au rôle que nous y avons joué, la campagne de la FTQ a pour thème *La prévention pour tous*.

Nous avons pu voir l'impact concret des mécanismes de prévention en contexte de pandémie. Les représentants des travailleurs siégeant sur les comités de santé et sécurité et les représentants à la prévention ont fait un travail exceptionnel afin de mettre en place des mesures adaptées permettant d'assurer la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs et travailleuses dans chacun des milieux de travail.

---

De plus, dans les milieux de travail où les mécanismes de prévention ne sont pas obligatoires, plusieurs officiers ont pu négocier des mesures de prévention adéquates, démontrant encore une fois l'importance du travail syndical.

De l'implantation de mesures de distanciation physique aux revendications pour protéger les travailleurs et travailleuses les plus à risque en passant par l'exercice du droit de refus, la pertinence et l'urgence d'avoir davantage de mécanismes de prévention a été démontrée cette année.

Une lettre ouverte a été publiée en juillet par notre directeur québécois faisant le lien entre l'importance des mécanismes de prévention et le contexte de la pandémie auquel nous avons été confrontés.

En mai et en juillet, suite à la publication des rapports d'enquête de la CNESST quant aux décès de deux de nos membres en 2019, nous avons émis des communiqués demandant que les mécanismes de prévention soient implantés dans tous les secteurs d'activité.

### **Résolution 6**

### **Retrait préventif pour les travailleurs de juridiction fédérale**

Tout comme pour les revendications quant aux mécanismes de prévention pour tous, les Métallos ont su tirer avantage du contexte difficile de la pandémie pour remettre de l'avant l'importance du droit au retrait préventif pour les travailleurs et travailleuses.

Nous avons fait la promotion de ce recours lors des formations données ainsi que dans les documents d'information que nous avons diffusés. Les statistiques de la CNESST montrent que près de 4 000 travailleuses et travailleurs ont pu bénéficier du retrait préventif pendant la pandémie<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Selon les données disponibles en date du 16 août 2020.

---

Pour ce qui est de la juridiction fédérale, des amendements importants au *Code canadien du travail* sont entrés en vigueur cette année. Malheureusement, celui-ci ne donne toujours pas droit au même retrait préventif ni à la rémunération des travailleuses enceintes qui doivent être retirées du travail.

Les Métallos avaient participé à l'élaboration d'une plateforme de revendications avec le Congrès du travail du Canada qui incluait cet enjeu, qui n'a pas été retenu par le gouvernement du Canada dans sa réforme de la Partie II du *Code canadien du travail*. Nous poursuivrons donc nos démarches en ce sens de concert avec le bureau national canadien ainsi que le Congrès du travail du Canada.

**Résolution 7****Service de l'inspection de la CNESST**

Le Syndicat des Métallos a continué de faire des représentations quant à cet enjeu au conseil d'administration de la CNESST au cours de la dernière année. Notamment, suite à un accident survenu dans une mine, une intervention a été faite au conseil d'administration de la CNESST afin que les inspections physiques soient faites systématiquement et que les inspecteurs recueillent obligatoirement les observations des représentants syndicaux.

Au tout début de la pandémie, les inspecteurs de la CNESST refusaient de se déplacer dans les milieux de travail pour constater des dérogations ou rendre des décisions quant aux mesures de prévention de la propagation de la COVID-19.

Grâce aux pressions faites par les Métallos dans chacune des régions ainsi que par nos représentations au conseil d'administration de la CNESST et notre action concertée avec la FTQ, nous sommes parvenus à exiger que les inspecteurs se déplacent dans les milieux de travail pour y émettre des rapports d'intervention.

**Résolution 8****Service de l'indemnisation de la CNESST**

Dans le contexte d'une réforme à venir de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* ainsi que de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*, le ministre du Travail Jean Boulet a fait part publiquement de son intention d'élargir la présomption de lésion professionnelle aux diagnostics d'ordre psychologique.

Les Métallos font et continueront de faire pression tant au sein de la FTQ qu'auprès du ministre du Travail, dans le cadre de cette réforme, afin que soient inclus les diagnostics psychologiques à la présomption de maladie professionnelle.

De plus, dans la dernière réforme de la *Loi sur les normes du travail*, une nouvelle obligation d'avoir une politique de prévention du harcèlement psychologique et de traitement des plaintes a été ajoutée.

Près de deux ans après l'entrée en vigueur de cette nouvelle obligation, force est de constater qu'elle est insuffisante afin de réduire les cas de harcèlement psychologique. Nous continuerons donc de revendiquer d'autres modifications à cette loi afin qu'une obligation de formation soit ajoutée pour permettre de mieux prévenir le harcèlement au travail.

**Résolution 9****Mesures administratives**

Le Syndicat des Métallos a obtenu un avis juridique sur la question, qui fait état de deux pistes de solution. Cet avis juridique est disponible sur demande. La première est la négociation de clauses renversant le fardeau de preuve en matière de congédiement administratif dans les conventions collectives.

La deuxième passe par une modification du *Code du travail* afin de donner aux arbitres de griefs les mêmes pouvoirs en matière de congédiement administratif et disciplinaire. Nous avons fait des représentations auprès du cabinet du ministre du Travail sur cet aspect.

Par ailleurs, il est important que nous défendions l'ensemble de nos membres qui se retrouvent en situation de vulnérabilité. Dans plusieurs de ces cas, les droits des travailleuses et des travailleurs sont protégés par la *Charte des droits et libertés de la personne* ou par la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui sont deux outils juridiques importants. Nous continuerons de défendre les travailleuses et travailleurs congédiés pour des raisons administratives.

Ainsi, nous négocierons, lorsqu'il sera possible de le faire, des clauses de renversement du fardeau de preuve en matière de congédiement administratif et défendrons les droits de nos membres victimes de mesures administratives injustifiées.

**Résolution 10****Transition juste où les Métallos se reconnaissent**

La résolution 10 amendée et adoptée dispose de la résolution 11.

**Résolution 11**

Voir résolution 10.

**Résolution 12****Transition juste et pistes de solutions**

Le suivi de cette résolution a été intégré à celui de la résolution 10.

Le Syndicat des Métallos a participé à plusieurs activités afin de faire valoir nos positions :

- Notamment en faveur d'un soutien à la réduction des GES en secteur industriel dans une perspective de maintien des emplois de qualité;
- La proposition d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, pour éviter que les entreprises déplacent leur production vers des pays moins exigeants en termes de réduction des gaz à effet de serre. (Une proposition en ce sens fut acheminée pour le congrès du CTC.)
- 

Nous avons participé activement aux travaux du comité de l'environnement FTQ au cours de l'année. Nos positions y sont discutées et s'intègrent dans les positions et actions de la FTQ. Entre autres, un projet de la FTQ de 2.5 millions de dollars pour soutenir les entreprises des syndicats affiliés à procéder avec des plans de réduction de GES. Projet incluant une subvention provenant du gouvernement du Québec.

Le Syndicat des Métallos a participé à l'élaboration de divers mémoires et représentations de la FTQ :

- Pour la lutte aux changements climatiques et l'électrification des transports;
- Pour la mise en valeur des minerais critiques et stratégiques;
- Projet batteries Québec;



- Feuille de route *Zéro Émission Nette, Québec ZEN* du Front commun pour la transition énergétique. (Le texte a été modifié suite aux prises de position et interventions du Syndicat des Métallos. La FTQ faisant siennes nos positions.)

Notons aussi que plusieurs représentants du Syndicat des Métallos ont livré nos positions à diverses activités; réseautage, assemblées, préparation à la COP26, consultations gouvernementales et webinaires sur diverses facettes de l'environnement.

Cependant, la journée de réflexion des Métallos, souhaitée par les membres, a dû être annulée en raison de la pandémie. Une visioconférence a eu lieu le 29 octobre dernier. Les sujets : l'état de la bourse du carbone, les plans de relance économique, incluant des mesures favorisant l'économie verte à la suite de la pandémie de nos deux paliers de gouvernement.

### **Résolution 13**

### **Soutien aux communautés touchées par le conflit du caribou forestier**

Le gouvernement du Québec prépare une stratégie sur le caribou forestier, dont le dévoilement est prévu en 2022. Différentes parties prenantes devraient être consultées à cette fin. Le directeur québécois des Métallos a fait part, auprès du cabinet du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, des préoccupations des Métallos et de notre souhait d'être consultés dans l'exercice.

En ce qui a trait aux politiques d'aide au maintien de l'emploi, on ne s'inquiète pas trop pour la région de Chibougamau-Chapais présentement : c'est plutôt le phénomène inverse, celui de la pénurie de main-d'œuvre qui s'observe. Le Syndicat des Métallos est néanmoins solidaire des autres régions affectées par des pertes d'emploi et appuie les demandes en ce sens.

### **Résolution 14**

### **Protection des régimes de retraite et des assurances à la retraite**

Une nouvelle session de rencontres avec les députés était prévue pour le printemps. Elle n'a évidemment pas pu avoir lieu en raison de la pandémie.

Le Syndicat des Métallos a cependant multiplié les représentations sous d'autres formes auprès des élus afin d'insister sur l'importance de mieux protéger les retraités et les avantages sociaux des retraités, de leur conjoint(e), des survivants et des travailleurs et travailleuses.

Les directeurs canadien et québécois des Métallos ont notamment abordé le sujet à la fin mai dernier auprès des députés présents lors de leur passage (virtuel) au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. Celui-ci se penchait sur les orientations gouvernementales à prendre à la suite de la pandémie.

Les Métallos ont aussi insisté ce printemps sur l'importance d'une législation lors d'une autre rencontre avec un comité parlementaire fédéral, cette fois-ci celui des finances.

Le sujet a aussi été abordé lors d'une rencontre (toujours virtuelle) avec le lieutenant québécois du NPD, le député de Rosemont, Alexandre Boulerice, qui sondait différentes organisations sur les enjeux importants, notamment dans le contexte suivant la pandémie.

Considérant que les travaux du parlement n'ont pu reprendre avant le mois de septembre, nous sommes toujours dans l'attente de la possibilité d'un dépôt de projet de loi privé afin d'éventuellement modifier la législation actuelle (LACC et LFI) en faveur des travailleurs.

### **Résolution 15**

### **(MONFUTUR) – CASOM**

Afin de promouvoir le service MonFutur, le CASOM a fait un rappel auprès des permanents afin de faire connaître le service auprès des officiers de sections locales ainsi que nos membres. Une présentation était prévue lors de la réunion d'équipe (présence physique) des permanents du mois d'octobre. Malheureusement, dû au contexte de la pandémie celle-ci n'a pas eu lieu.

Considérant la situation, le CASOM a quand même publicisé le programme par un courriel de rappel et d'information. En décembre prochain, deux séances d'information (visioconférence) sont prévues afin de promouvoir le service offert, et ce, à tous les membres métallos.

Malgré la vente du groupe Morneau Shepell (assurances collectives) à HUB International à la fin février dernier, il est important de savoir que le service MonFutur est toujours offert par Morneau Shepell et est disponible pour nos membres qui se retrouvent sans couverture d'assurance lors de la retraite.

**Résolution 16****Disparité de traitement**

Malgré des pressions exercées par le Syndicat des Métallos, la FTQ et plusieurs autres groupes de la société civile, l'interdiction complète de disparité de traitement dans la révision de la *Loi sur les normes du travail* en 2018 n'a pas eu d'effet rétroactif.

On estime qu'à la fin 2019, 97 conventions collectives, dont 16 sont des conventions collectives métallos, comportaient toujours une clause de disparité de traitement. Le directeur québécois des Métallos a fait part de son souhait de voir l'ensemble des clauses de disparité être interdites de façon progressive lors de communications avec le ministre du Travail, la FTQ a fait de même.

En décembre 2019, le ministre du Travail réitérait sa volonté d'aller de l'avant dans ce sens et de présenter un projet de loi à l'automne 2020.

Retraite Québec a eu le mandat de collaborer avec la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) pour déterminer la marche à suivre. Cependant, comme pour d'autres réformes, la pandémie ralentit de toute évidence l'appareil législatif.

**Résolution 17****Conflit du bois d'œuvre**

Une campagne de lobbying (par visioconférence en raison de la pandémie) impliquant des membres du secteur de l'industrie forestière a permis d'aborder avec des députés les conséquences du différend entre le Canada et les États-Unis sur le bois d'œuvre.

Le président de la section locale 8644 chez Chantiers Chibougamau, Pierre Leblond, y a participé au début juin, contribuant à sensibiliser des députés aux réalités vécues par les travailleurs de l'industrie forestière.

On peut en savoir plus sur le programme en cinq points du syndicat au sujet de l'industrie forestière au lien suivant : <https://www.laforetonenvit.ca/>.

Par ailleurs, l'Organisation mondiale du commerce a donné raison au Canada à la fin août dans le litige commercial l'opposant aux États-Unis, jugeant abusifs les droits compensateurs sur le bois d'œuvre. Déjà en septembre 2019, un conseil d'arbitrage de l'accord de libre-échange (ALÉNA à l'époque) avait statué que ces mêmes droits compensateurs contrevenaient à l'ALÉNA. La décision de l'OMC a été portée en appel par l'administration américaine.

Finalement, la direction a effectué une tournée dans la région de Chibougamau-Chapais. À cette occasion, un communiqué de presse a été émis sur le bois d'œuvre. On y réitère que les Métallos poursuivent les représentations des deux côtés de la frontière pour une levée des droits compensateurs. On y réclame par ailleurs que les réalités de l'industrie forestière en région nordique soient prises en compte dans le nouveau régime forestier en cours d'élaboration au gouvernement du Québec.

**Résolution 18****Pénurie de main-d'œuvre**

Lorsque le Québec a été mis sur pause, la pénurie de main-d'œuvre l'a été en même temps.

Des emplois pourraient disparaître dans certains secteurs de façon permanente, tandis que la reprise des activités pourrait être lente dans d'autres. Difficile d'évaluer maintenant quelle sera la situation une fois la crise résorbée.

Une chose est certaine, les courbes démographiques restent : il y aura plus de travailleurs et travailleuses qui quittent pour la retraite qu'il n'y en a qui arrivent sur le marché du travail, et ce, pour encore quelques années.

Mais d'un côté, il pourrait y avoir de la main-d'œuvre sans emploi en raison des effets de la pandémie et des manques de personnel ailleurs. Ainsi, les revendications syndicales pour des programmes de formation de la main-d'œuvre en milieu de travail et pour des programmes de formation destinés aux chômeurs seront d'autant plus essentielles au cours des prochains mois, voire années.

Il en va de même pour les comités de reclassement dans les secteurs affectés par des mises à pied massives. Les Métallos sont d'ailleurs intervenus, de concert avec la FTQ, pour qu'un tel comité soit mis en place dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration.

Le Syndicat a aussi multiplié les démarches auprès des élus au fédéral pour que les programmes de soutien du revenu soient au rendez-vous à plus long terme pour les travailleurs et travailleuses du secteur du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, dans l'espoir de faciliter la rétention du personnel.

Suite à la crise, il y aura une relance très variable selon les secteurs et les régions, mais notre syndicat pourra compter sur le soutien du Service urgence-emploi de la FTQ pour l'aider à trouver les programmes existants pour soutenir nos travailleuses et travailleurs dans leurs démarches.

---

En effet ce service peut avec vous, le syndicat local, effectuer le diagnostic de votre milieu de travail et mettre en place un plan d'action adapté à votre situation. Ainsi, les conseillères du service seront en mesure de trouver le programme qui répondra à vos besoins que ce soit, entre autres, au niveau de la formation des travailleurs et des travailleuses, de l'investissement dans des équipements dans votre entreprise, de l'organisation du travail, etc.

**Résolution 19****CPE**

Des représentations ont été faites auprès du gouvernement Legault par le Syndicat des Métallos et la FTQ pour demander un moratoire sur l'instauration des maternelles 4 ans. Le gouvernement caquiste a choisi d'aller de l'avant, malgré l'opposition et malgré le contexte de pandémie, avec l'ouverture de 350 classes de maternelles 4 ans en septembre dernier, ce qui constitue une implantation très partielle. La fréquentation n'est pas obligatoire et ces classes sont concentrées dans les milieux défavorisés.

**Résolution d'urgence 1****Bretelles Made in Québec**

Cette résolution avait pour but de rendre hommage au confrère Luc Lallier, encadreur à notre service de l'éducation, qui a pris sa retraite le printemps dernier et de forcer ce dernier à prendre parole lors des résolutions puisqu'il avait annoncé qu'il ne ferait aucune intervention, contrairement à son habitude. S'en sont suivies plusieurs interventions du confrère Lallier lors de cette même assemblée.